4.4

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACTION CULTURELLE
Demande de subventions relative à la création d'un Bibliotruck municipal « U Tragulinu » - Mise à jour du plan de financement.

Le Maire, sur proposition de la 4ème Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 23/061/AC du 03 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de création d'un Bibliotruck « U Tragulinu » pour un montant estimé à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 € TTC définit comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense HT	100 %	150.000,00
Collectivité de Corse (CDC)	40 %	60.000,00
Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	40 %	60.000,00
Total des aides	80 %	120.000,00
Reste part communale	20 %	30.000,00
Rappel TVA	*20 %*	*30.000,00*
Part communale TTC		60.000,00
Dépense totale TTC		**180.000,00**

Après une discussion avec les financeurs et une redéfinition du projet il est proposé de revoir le plan de financement pour un montant estimé à 100.000 € HT soit 120.000,00 € TTC définit comme indiqué ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense HT	100 %	100.000,00
Collectivité de Corse (CDC)	40 %	40.000,00
Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	40 %	40.000,00
Total des aides	80 %	80.000,00
Reste part communale	20 %	20.000,00
Rappel TVA	*20 %*	*20.000,00*
Part communale TTC		40.000,00
Dépense totale TTC		**120.000,00**

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- d'approuver la mise à jour du plan de financement pour la création d'un camion itinérant municipal, « Bibliotruck », avec un coût objectif estimé de 100.000,00 € HT, soit 120.000,00 € TTC, comprenant des aides publiques d'un montant total de 80.000,00 € HT soit 80 % des dépenses éligibles HT et réservant une part communale de 20.000,00 € HT, soit 40.000,00 € TTC, comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense HT	100 %	100.000,00
Collectivité de Corse (CDC)	40 %	40.000,00
Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	40 %	40.000,00
Total des aides	80 %	80.000,00
Reste part communale	20 %	20.000,00
Rappel TVA	*20 %*	*20.000,00*
Part communale TTC		40.000,00
Dépense totale TTC		**120.000,00**

- d'autoriser le Maire à solliciter la Collectivité de Corse et la DRAC pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

- d'autoriser le Maire à lancer l'opération ci-dessus exposée même si les financeurs sollicités ne répondent pas favorablement à la demande d'aide de financement.

- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

- Les crédits de dépenses et de recettes correspondants feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.